

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130926-2013_B439-DE
Date de télétransmission : 04/10/2013
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B439

OBJET : Agriculture et forêt - Demande de subvention – Programme 2014-2015 gestion et travaux en forêt dans le cadre de la Convention de Partenariat entre la CPA et le Conseil Régional PACA

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Thématique : Agriculture et Forêt

Objet : Demande de subvention – Programme 2014-2015 gestion et travaux en forêt dans le cadre de la Convention de Partenariat entre la CPA et le Conseil Régional PACA

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2009_A218 du 11 décembre 2009, la CPA s'est engagée avec le Conseil Régional à mettre en œuvre un « Contrat de Développement » pour la période 2010 à 2013.

Dans ce Contrat, il est convenu d'appuyer, notamment, les mesures en faveur de la protection des massifs forestiers et la mise en place d'initiatives favorables à l'intensification de la sylviculture au-delà des financements déjà existants.

La partie forestière du Contrat a été chiffrée à 4.665.049 € HT dont 1.414.515 € peuvent faire l'objet de sollicitations auprès du Conseil Régional pour l'octroi de subventions.

La présente délibération a pour objet la déclinaison pour la période 2014-2015 des projets qui seront proposés pour attribution de subventions régionales.

Le montant prévisionnel demandé est de : 617.046,38 €.

Exposé des motifs :

La Convention 2010-2013 signée entre le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et la Communauté du Pays d'Aix nécessite la déclinaison annuelle des projets mis en œuvre, accompagnée des demandes de subventions particulières afférentes.

Pour mémoire, les montants des investissements prévus pour la période 2010-2013 sont :

- 2.207.358 € HT pour le financement des travaux forestiers nouveaux (coupes de combustibles, citernes, ...) non compris dans les programmations CFM (Conservation de la Forêt Méditerranéenne), Conseil Général et autres et une subvention demandée de 50 % du montant hors taxes de 1.103.679 €,
- 836.120 € HT pour le financement de l'entretien des ouvrages et une subvention demandée à la Région de 250.836 € soit 30 % du montant,
- 150.000 € HT pour le financement d'actions d'animation et d'aides aux travaux des propriétaires forestiers publics et privés et une subvention demandée au Conseil Régional de 60.000 € soit 40 % du montant.

La CPA a déjà bénéficié de ces crédits pour la réalisation de travaux en 2012 et 2013.

Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre les opérations par une demande auprès du Conseil Régional pour la période 2014-2015.

Déclinaison pour la période 2014-2015 :

1/ Travaux forestiers

La Communauté du Pays d'Aix réalise 600.000 € TTC de travaux, en moyenne, chaque année depuis 2006.

Ces interventions ont permis de diminuer fortement le risque d'incendie sur les quatre massifs en gestion directe de la CPA (Montaiguët, Régagnas, Pas des Lanciers, Sud de la Trévaresse). Leur financement provient pour partie de subvention (environ 30 %) et pour partie de fonds propres (environ 70 %).

Pour 2014-2015, les travaux programmés sont :

Massif du MONTAIGUET

Année	Communes	Lieu dit	Type de travaux	Quantité	Montant TTC
2014	Bouc Bel Air	Est Valcros	Interface	10 ha	21.600,00 €
	Aix en Provence	Est Guiramande	Eclaircie	16 ha	38.400,00 €
		Est Vallon du Coq	Eclaircie	6 ha	15.840,00 €
	Meyreuil	Nord Grands Carmes	Eclaircie	7,5 ha	19.800,00 €
		La Simone	Eclaircie	10 ha	26.400,00 €
		MT 106	Réfection Piste	500 ml	9.000,00 €
	Gardanne	Ouest Fontvenelles	Eclaircie	7 ha	15.120,00 €
Total 2014					146.160,00 €
2014	Bouc Bel Air	MT 100	Surlargeur Piste	20 ha	43.200,00 €
		Ouest Clos des 3 Pigeons	Réfection Piste	500 ml	9.000,00 €
		Est Clos des 3 Pigeons	Réfection Piste	400 ml	8.640,00 €
	Meyreuil	Sud Les Anges	Eclaircie	6 ha	14.400,00 €
		Est Campagne Bergas	Eclaircie	13 ha	31.200,00 €
	Aix en Provence	Malouesse	Eclaircie	12 ha	27.360,00 €
Total 2015					133.800,00 €
Total 2014-2015					270.960,00 €

Massif du REGAGNAS

Année	Communes	Localisation	Type de travaux	Quantité	Montant TTC
2014	Trets	Piste RE 114	Reprofilage	1600 ml	19.200,00 €
		Piste RE 117	Reprofilage	1600 ml	19.200,00 €
		Piste RE 118	Reprofilage	1100 ml	13.200,00 €
	Gréasque	Les Gilets Est	Eclaircie	11 ha	27.720,00 €
		Piste GA 200	Installation citerne	1 unité	19.200,00 €
		Bord D 46a/ le Thubet	Reprofilage	750 ml	9.000,00 €
	Gardanne	L'Abis Sud	Interface	8,5 ha	21.420,00 €
Total 2014					128.940,00 €
2015	Trets	Piste RE 211	Reprofilage	800 ml	9.600,00 €
		Piste RE 211	Reprofilage	800 ml	9.600,00 €
		Piste RE 213	Reprofilage	1300 ml	15.600,00 €
	Peynier	Piste RE 206	Reprofilage	500 ml	6.000,00 €
		Piste RE 111	Reprofilage	500 ml	6.000,00 €
		Poublaveau	Eclaircie	18 ha	45.360,00 €
	Gréasque	Les Gilets Est	Eclaircie	3,1 ha	7.812,00 €
		Les pré-neufs	Reprofilage	750 ml	9.000,00 €
	Gardanne	Lou Claou	Interface	10 ha	25.200,00 €
Total 2015					134.172,00€
Total 2014-2015					263.112,00 €

Massif du PAS DES LANCIERS

Année	Communes	Lieu dit	Type de travaux	Surface	Montant TTC
2014	Cabriès-Calàs	AR 115	Réfection du gué	15 ml	16.812,00 €
		Plaines Arbois Ouest	Débroussaillage /Eclaircie	15 ha	36.000,00 €
		Baume Baragne	Eclaircie	4 ha	10.080,00 €
	Les Pennes-Mirabeau	Versailles Ouest	Eclaircie	5 ha	12.600,00 €
		Le Grand Verger	Eclaircie	6 ha	15.120,00 €
		Teste Nègre	Eclaircie	6,7 ha	18.492,00 €
Total 2014					109.104,00 €
2015	Cabriès-Calas	Piste des Américains	BDS	13 ha	31.200,00 €
	Les Pennes-Mirabeau	Bord A55	Débroussaillage /Eclaircie	4,7 ha	11.272,28 €
		La Voilerie Est	Débroussaillage /Eclaircie	5,7 ha	16.764,00 €
	Cabriès-Calas	Chemin de La Reynardière	Reprofilage / Création	1.270 ml	18.288,00 €
		La Reynardière	BDS	6 ha	14.400,00 €
		Le Verger	Eclaircie	11 ha	27.720,00 €
Total 2015					119.644,28 €
Total 2014-2015					228.748,28 €

Massif Sud TREVARESSE ET CHAINE DES COTES ET TREVARESSE

Année	Communes	Lieu dit	Type de travaux	Surface	Montant TTC
2014	Saint-Cannat/ Lambesc	Val Dernier Ouest	Débroussaillage /Eclaircie	14,2 ha	32.376,00 €
	Saint-Cannat	TR 100 - l'Etape	Installation citerne	1 u	20.400,00 €
		Maison Blanche	Débroussaillage /Eclaircie	6,8 ha	16.320,00 €
	Aix en Provence	La Pinède/ Les Peyres	Débroussaillage /Eclaircie	6 ha	16.560,00 €
		Fauchonne	Eclaircie	5,4 ha	13.608,00 €
	La Roque d'Anthéron	Castellas	Eclaircie	22 ha	66.000,00 €
		Jacourelle	Eclaircie	17,5 ha	49.000,00 €
Total 2014					214.264,00 €
2015	Saint-Cannat	Vallon de Brun Est	Débroussaillage /Eclaircie	11 ha	25.080,00 €
	Saint-Cannat	Chemin des Ovides	Reprofilage	500 ml	6.600,00 €
	Rognes	TR 101	Eclaircie /Surlargeur BDS	5,2 ha	14.352,00 €
	Venelles	Les Capons	Eclaircie	9,7 ha	26.772,00 €
	Le Puy Sainte-Réparade	TR 102 - D13	Eclaircie /Surlargeur BDS	7 ha	19.320,00 €
Total 2015					92.124,00 €
Total 2014-2015					306.388,00 €

Massif QUATRE TERMES

Année	Communes	Lieu dit	Type de travaux	Surface	Montant TTC
2014	Coudoux		Débroussaillage /Eclaircie		
	Eguilles		Débroussaillage /Eclaircie		
	Lambesc		Débroussaillage /Eclaircie		
	Saint-Cannat		Débroussaillage /Eclaircie		
	Ventabren		Débroussaillage /Eclaircie		
				Total 2014	100 000,00 €
2015	Coudoux		Débroussaillage /Eclaircie		
	Eguilles		Reprofilage		
	Lambesc		Eclaircie /Surlargeur BDS		
	Saint-Cannat		Eclaircie		
	Ventabren		Eclaircie /Surlargeur BDS		
				Total 2015	100 000,00 €
				Total 2014-2015	200 000,00 €

Le montant total des travaux forestiers de la CPA s'élève à **1.269.208,28 € TTC**
soit 1.057.673,57 € HT.

Sous-total 1 : Dans le cadre de la Convention 2014-2015 avec le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, il est donc proposé de demander au Conseil Régional de participer à hauteur de **528 836,78 €** soit 50 % d'une dépense prévisionnelle de **1.057.673,57 € HT** pour la période 2014-2015.

2/ Entretien des travaux forestiers

L'entretien des chantiers réalisés les années précédentes permet de maintenir l'opérationnalité des ouvrages. Ce type d'intervention est rarement mis en œuvre par les opérateurs (syndicats de PIDAF notamment) par manque de crédits affectés à ces opérations.

La CPA, consciente de l'intérêt de l'entretien des ouvrages, a d'abord entretenu les citernes et barrières des quatre massifs placés sous sa responsabilité (coût : 65.000 €/an entre 2005 et 2008) puis élaboré, à partir de 2009, un plan pluriannuel de travaux comprenant tous les aménagements DFCI réalisés dans les quatre massifs depuis 1999 pour un montant de dépenses annuelles de 160.000 €/an (entretien des coupes forestières, bandes débroussaillées de sécurité, citernes, etc.).

Le programme établi pour 2009 et 2010 a d'ailleurs bénéficié de l'aide du Conseil Régional à hauteur de 30 % du montant HT des travaux réalisés.

Pour 2014-2015, 18 opérations sont prévues au programme :

Année	Massif	Chantier	Surface (ha)	P.U. HT	Total HT
2014	Pas des Lanciers	Versailles	7	730,00 €	5.110,00 €
		Plaine de Tisserands	10	730,00 €	7.300,00 €
		Bellepeire	2	730,00 €	1.460,00 €
	Régagnas	Bord D12	9,7	730,00 €	7.081,00 €
		RD 57 ^E	7,6	730,00 €	5.548,00 €
	Trévaresse Sud	Saint Suffren - Collet Redon	20	730,00 €	14.600,00 €
		Cabane 3	10	730,00 €	7.300,00 €
	Montaiguet	Font Gamate 2	5,6	730,00 €	4.088,00 €
		Les 3 Pigeons	13	730,00 €	9.490,00 €
Total Année 2014			84,9	730,00 €	61.977,00 €
2015	Pas des Lanciers	Les Mensongères	20	730,00 €	14.600,00 €
		Cabriès	15	730,00 €	10.950,00 €
	Régagnas	BDS RE 216	7,5	730,00 €	5.475,00 €
		La Guillote	38	730,00 €	27.740,00 €
	Trévaresse	Val Dernier	20	730,00 €	14.600,00 €

	Sud	Ganay	20	730,00 €	14.600,00 €
	Montaiguet	Les Anges	18	730,00 €	13.140,00 €
		Château du Diable	10	730,00 €	7.300,00 €
		Pont du Coq	5	730,00 €	3.650,00 €
Total Année 2015			153,50	730,00 €	112.055,00 €

Le montant total des travaux d'entretien s'élève à
61.977,00 € + 112.055,00 € = 174.032,00 € HT soit 208.142,27 € TTC.

Sous-total 2 : Dans le cadre de la Convention quadri-annuelle, il est proposé de demander au Conseil Régional de participer à hauteur 52.209,60 € soit 30 % d'une dépense prévisionnelle de 174.032,00 € HT pour la période 2014-2015.

3/ Animation et aides aux travaux des propriétaires forestiers

Contexte et Objectifs :

La récente étude du schéma d'approvisionnement du Pays d'Aix en bois énergie et produits ligneux (SAT du Pays d'Aix) a confirmé un gisement disponible dans les massifs forestiers proche de 50.000 tonnes exploitables par an sans atteinte aux paysages et au renouvellement de la ressource.

Mais ce gisement, pour être exploité, doit encore bénéficier d'une implication des propriétaires forestiers car le diagnostic de la Charte Forestière du Territoire (CFT) a fait apparaître que de nombreux propriétaires privés de micros et petites parcelles forestières délaissent la fonction économique de leur forêt en raison d'une faible connaissance forestière, ou d'un manque de moyens techniques et/ou financiers.

En Pays d'Aix, 22 % des propriétaires privés possèdent des parcelles comprises entre 1 et 10 hectares, soit 3.805 propriétaires.

La CPA souhaite donc poursuivre l'expérience PROFORBIOMED engagée en 2011 sur les communes de Lambesc, Saint- Cannat et Rognes permettant l'émergence de nouvelles ambitions chez les propriétaires en matière de connaissance de leurs parcelles, d'entretien et de mise en production des boisements.

A noter que les propriétaires de 10 ha et plus seront orientés vers le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) et la Coopérative Provence Forêt car ils peuvent être concernés par la mise en place de Plans Simples de Gestion (PSG-CDPD).

Descriptif de l'action :

Cinq parties de territoire ont été recensées par le Schéma d'Approvisionnement Territorial (SAT) du Pays d'Aix comme détenant un potentiel résineux à exploiter important

- la Chaîne des Côtes,
- le massif de la Trévaresse,
- le secteur Eguilles / 4 Termes,
- le piémont nord du massif de l'Etoile,
- le secteur Fuveau / Régagnas.

Un travail d'animation, de sensibilisation et d'enquête sera engagé permettant de faire remonter l'organisation du foncier, le nombre de propriétaires ainsi que leur souhait en matière de connaissance et de valorisation de leurs biens.

Cette action comprend les phases suivantes :

1. Collecte et analyse des données relatives aux propriétaires forestiers concernés (enquêtes cadastrales, valeur patrimoniale et potentiel économique, etc.),
2. Envoi d'un courrier d'information, co-signé par l' élu si possible, proposant d'établir une fiche « contact » pour les propriétaires inférieurs à 4 hectares ou une fiche d'identité du potentiel de production de la propriété pour les propriétaires supérieurs à 4 ha,
3. Recueil des réponses au courrier et mise en place d'une liste des propriétaires intéressés par la fiche d'identité,
4. Organisation de réunions d'information et affichage en mairie en présence du Syndicat de Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs des Bouches du Rhône, du Centre Régional de la Propriété Forestière, de la Coopérative Provence Forêt et de la (ou des) Associations Syndicales Libres de propriétaires forestiers de la zone concernée,

5. Réalisation et présentation des cartes d'identité et des propositions de gestion adaptées aux massifs et aux attentes du propriétaire en matière économique.

Cette action auprès de ces micros et petits propriétaires sera complémentaire avec d'autres actions de la CFT du Pays d'Aix (Action 1.4 : regroupement lors de travaux forestiers, Action 1.3 : actions concertées forêts privées/publiques, etc.).

Résultats à atteindre :

- Contacter tous les propriétaires dans les zones à potentiel sylvicole du territoire de la Charte Forestière du Pays d'Aix
- 50 % des propriétaires en 2 ans disposent d'une fiche « contact » ou d'une fiche d'identité du potentiel de production
- 200 ha concernés en surface
- plusieurs opérations groupées pour l'exploitation.

Porteur de l'action :

La CPA portera l'action mais l'animation pourra être mise en oeuvre sous une des deux formes suivantes :

- soit recrutement en CDD d'une personne de niveau technicien pour 2 années,
- soit passage d'un marché public pour l'attribution d'une prestation de service.

Coût estimatif annuel de l'action :

Animation : 45.000,00 €/an soit 90.000 €/2 ans

Financement :

Région PACA : 40 % = 36.000 €/2 ans

CPA : 60 % = 54.000 €/2 ans

Echéancier de mise en oeuvre :

Début de l'opération : 2014-2015/Durée : 2 ans

Conclusion :

Pour la période 2014-2015, il est donc proposé de demander au Conseil Régional une participation de :

- Travaux forestiers : **528.836,78 €**
- Travaux d'entretien : **52.209,60 €**
- Animation : **36.000 €**

TOTAL : 617.046,38 €

(= s/t 1 : 528.836,78 € + s/t 2 : 52.209,60 € + s/t 3 : 36.000 €)

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2004_A184 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2004 relative à la participation à l'augmentation des moyens de surveillance du territoire de la communauté ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participations financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ou de l'établissement ;

VU la délibération n°2009_A218 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2009 relative à la convention de partenariat "Contrat de développement Région Provence Alpes Côte d'Azur / Communauté du Pays d'Aix - 2010-2013" ;

VU le Contrat de développement Région Provence Alpes Côte d'Azur / Communauté du Pays d'Aix - 2010-2013 signée entre la CPA et le Conseil Régional le 1^{er} février 2010 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la demande de subvention pour les travaux de la période 2014-2015 de la Communauté du Pays d'Aix auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur d'un montant global de 617.046,38 € ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

OBJET : Agriculture et forêt - Demande de subvention – Programme 2014-2015 gestion et travaux en forêt dans le cadre de la Convention de Partenariat entre la CPA et le Conseil Régional PACA

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix **03 OCT. 2013**
Maryse JOISSAINS MASINI

